Date de la convocation :

08/03/2019

H

B B

**10 10** 

国 国

ESF

Ш

m

ш

H

10

**B B** 

田 田

100

103

215

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12 Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal du samedi 16 mars 2019 à 10 heures à la Mairie de Chirac

L'an deux-mille-dix-neuf le seize mars à 10 heures, le conseil municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire de Chirac.

Présents: MM MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, SOULAT, PATTEUW, TUYERAS,

ROCHER,

Mmes PERILLAUD, LEBRAUD, VALLADE, DELHOMMEAU

Absents et excusés : Mmes DEVESNE, CORDEAU, M. GRANET

Séance ouverte à 10 heures

Mme Monique PERILLAUD a été désignée secrétaire de séance.

Mme Mylène CORDEAU a donné pouvoir à Mme Monique PERILLAUD

# Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du Jour :

- > Approbation du précédent compte-rendu
- Approbation du budget primitif 2019 : budget principal
- > Approbation du budget primitif 2019 : service assainissement
- > Dossier Leader : Demande de subvention
- Décision modificative 1 : virement de crédits
- Questions et informations diverses

### Approbation du budget primitif 2019 : budget principal Délibération n°: 2019/23/7.1

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif du budget principal 2019 présenté par le Maire, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 728 790, 00 € Dépenses et recettes d'investissement : 344 084, 00 €

m

1111

010 E00 010 E00

M

m m

93 83 85

B

en en

	<b>DEPENSES</b>	RECETTES
Section de fonctionnement	728 790,00 €	728 790,00 €
Section d'investissement	344 084,00 €	344 084,00 €
TOTAL	1 072 874,00 €	1 072 874,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le budget primitif du budget principal 2019 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 728 790,00 € Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 344 084,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	728 790,00 €	728 790,00 €
Section d'investissement	344 084,00 €	344 084,00 €
TOTAL	1 072 874,00 €	1 072 874,00 €

# Approbation du budget primitif 2019 : service assainissement Délibération n°: 2019/24/7.1

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif – service assainissement - 2019 présenté par le Maire, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 29 045.00 € Dépenses et recettes d'investissement : 87 949.34 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 045.00 €	29 045,00 €
Section d'investissement	87 949.34 €	87 949.34 €
TOTAL	116 994.34 €	116 994.34 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le budget primitif service assainissement 2019 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : 29 045.00 € Au niveau du chapitre pour la section d'investissement : 87 949.13 €

	<b>DEPENSES</b>	RECETTES
Section de fonctionnement	29 045.00 €	29 045.00 €
Section d'investissement	87 949.34 €	87 949.34 €
TOTAL	116 994.34 €	116 994.34 €

# Dossier LEADER : demande de subvention au titre du FEADER (Leader) Dossier Rénovation de l'ancienne école en gîte de groupe

Annule la délibération 2019/15/7.5 Délibération n°: 2019/25/7.5

111

10 H

H H

III

H H

H

100

100

III III

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de rénovation de l'ancienne école en gite d'étape. Il indique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du FEADER (Leader) — exercice 2019.

Il présente le plan de financement possible avec les subventions escomptées :

Coût total de l'opération :	134 977 € HT		
Subventions escomptées			
Subvention escomptée DETR (25 %):	33 744 €		
Subvention escomptée Région (14.82 %):	20 000 €		
Subvention escomptée Département (10.37%):	14 000 €		
Subvention escomptée LEADER (29.81 %):	40 237.60 €		
Autofinancement (fonds propres 20%):	26 995.40 €		
Total:	134 977,00 € HT		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réaliser les travaux de transformation pour un montant prévisionnel de 134 977 €,
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur deux années 2019 et 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- ADOPTE le projet présenté et valide le plan de financement,
- AUTORISE le maire à solliciter une subvention et à signer toutes les pièces relatives au projet,

# DM n°1 : Virement de crédits en Fonctionnement et Investissement Délibération n° 2019/26/7.1\_BIS

Le Maire indique que lors de l'établissement du budget primitif 2019 ont été prévu les écritures de vente de bien. Or ces écritures sont interdites dans un BP, il est donc nécessaire de les annuler en réalisant les virements de crédits suivants :

CRED	TSAOW	RIR				Work	1,5000,000
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
R	1	18	1841	OPFI	HCS	Emprunts en euros	700,00
R	F	75	752		HCS	Revenus des immeubles	2 470,00
Ď.	F	011	615228		HCS	Autres bătiments	1 003,00
R	F	002	002		HCS	Résultat d'exploitation reporté	0,12
						Total	4 173,12€
7.71.117.	TSAREC	UIRE			Service.		Westerk.
Sens	Section	Chap	Art	Op	Anal.	Objet	Montant
R	1	040	192	ONA	HCS	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	-700,00
R	F	.77	775	MARKET	HCS	Produits des cessions d'immobilisations	-2 470,00
D	F	042	8761		HCS	Différences sur réalisations (positives)	-730,00
D	F	042	675		HCS	Valeurs comptables des immobilisations cédées	-273,00
R	F	75	752		HCS	Revenus des immeubles	-0,12
1						Total	-4 173,12€

### Questions et informations diverses

### Présentation du devis de Monsieur Desbordes :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir l'installation des toilettes handicapées ainsi que la modification de l'alimentation en eau chaude dans les toilettes des femmes à la salle polyvalente. Il a donc contacté Monsieur Desbordes afin de nous proposer un devis qui s'élève à 1 352.28 €.

# Lecture de la lettre d'Enedis:

П

III

m

H  $\blacksquare$ 111

 Le Maire donne lecture de la lettre d'Enedis concernant l'installation d'un coffret sur le domaine public pour raccorder la station de pompage de Monsieur James Lohues. Le Conseil Municipal demande une note de présentation décrivant les caractéristiques techniques du projet.

Fin de la séance à 12 H